

## UNSA info

L'équipe de l'UNSA CeA  
vous souhaite de

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

et vous donne rendez-vous en

2022

### VOS INFOS CeA



#### En janvier, une aide exceptionnelle de 100 €

L'indemnité inflation de 100 € promise par le gouvernement sera versée aux agent-es de la CeA en janvier 2022. Elle est **défisalisée**, c'est-à-dire que vous ne serez pas imposé-e sur cette somme. Vous êtes concerné-e si :

- vous avez plus de 16 ans
- vous résidez en France
- votre **revenu brut** calculé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 octobre est **inférieur à 26 000 €**

Pour en savoir + : [les modalités de versement](#)



### Articuler le forfait mobilités durables (FMD) et le télétravail

Pour percevoir le FMD, **vous devez utiliser votre vélo ou le covoiturage pendant au moins 100 jours** dans l'année. Or, deux jours de télétravail par semaine vous feront passer sous ce seuil (96 jours). Il est pourtant courant de venir ponctuellement au bureau sur des jours télétravaillés ou de ne pas prendre l'intégralité de ses congés et/ou de ses RTT. Le seuil des 100 jours peut donc facilement être rattrapé.

L'**UNSA** a interrogé l'administration et obtenu l'assurance que la DRH s'appuiera sur **une attestation sur l'honneur fournie par l'agent-e**, qui reconnaîtra avoir effectué au moins 100 trajets par an en utilisant un moyen de déplacement prévu dans la convention. Au risque de paraître naïves, **nous voulons croire en sa promesse qu'aucune comptabilité ne sera tenue** des jours de RTT ou de télétravail annulé, ni du nombre de jours de congés annuels effectivement posés.

**Bon à savoir** : le FMD sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il s'élèvera à 200€ et sera versé en une seule fois l'année suivant le dépôt de l'attestation sur l'honneur.



### Télétravail : bientôt du nouveau pour les proches aidant-es et les femmes enceintes

L'**UNSA CeA** a obtenu l'inscription dans l'agenda des négociations 2022 de la **mise en conformité de la charte de télétravail CeA avec l'accord national cadre**. Elle demande notamment qu'y soient intégrés le respect d'un délai de prévenance, la possibilité pour l'agent-e de déplacer une journée de télétravail hors nécessité de service et le forfait journalier.

Cette nouvelle négociation permettra aussi d'**intégrer deux évolutions majeures, votées par l'UNSA en séance plénière du Conseil Commun de la fonction publique (CCFP) le 24 novembre dernier** :

- les **femmes enceintes** n'auront plus besoin de l'avis préalable du médecin du travail pour que l'employeur les autorise à télétravailler plus de 3 jours par semaine, si leurs activités sont télétravaillables et si elles en font la demande,
- les **proches aidant-es** pourront déroger au seuil maximal de 3 jours par semaine, pour une durée de trois mois renouvelable, si la nature de leurs activités le permet.

**Pour en savoir +** : [Télétravail, du mieux pour les proches aidant-es et les femmes enceintes](#)



### La filière et le secteur animation en grève

L'**UNSA Territoriaux** et le **SEP-UNSA** se sont mobilisés contre les conditions de travail des professionnel·les de l'animation et de l'éducation populaire. Agent-es du secteur public et salarié-es du secteur privé travaillant dans l'animation étaient appelé-es à faire grève les 14 et 15 décembre dernier.

Parmi les revendications, **une réelle politique en faveur du secteur de l'animation et la reconnaissance du métier, via la prise en compte effective des acquis de l'expérience, des temps de préparation et l'association des professionnel·les aux politiques éducatives du territoire**.

Les animateurs et animatrices de la CeA contribuent au bien-être et à l'éducation de nos enfants et adolescent-es et à l'insertion des jeunes adultes. Leur métier est essentiel à la cohésion de notre société. L'**UNSA** invite nos élu-es à prendre en considération ce métier d'avenir et d'intérêt public

**Pour en savoir +** : [le préavis de l'UNSA FPT](#) et [l'appel du SEP-UNSA](#)

# VOS INFOS SANTÉ



## Les autorisations d'absence liées à la vaccination contre le Covid 19

Vous disposez d'autorisations spéciales d'absence dans plusieurs cas :

- vous avez **rendez-vous pour vous faire vacciner** (dans la limite de 2 heures)
- vous devez **accompagner votre enfant à un rendez-vous vaccinal** (dans la limite de 2 heures)
- vous déclarez des **effets secondaires importants après le vaccin** (le jour même et le lendemain) ; si les effets perdurent, adressez-vous à votre médecin.

**Bon à savoir** : votre supérieur-e hiérarchique est invité-e par l'administration à répondre favorablement à vos demandes, sauf nécessité impérieuse de service.

**Pour en savoir +** : [sur l'intranet CeA, espace Covid > rubrique "absences"](#)



## Questions-réponses sur l'épidémie de Covid-19 dans la fonction publique territoriale

La foire aux questions (FAQ) de la direction générale des collectivités locales (DGCL) vient d'être mise à jour. Parmi les nouveautés :

- **l'obligation vaccinale qui s'impose aux personnels territoriaux** listés dans la loi du 5 août 2021 **ne comporte pas la dose de rappel**
- le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) prévoit que **la suspension du jour de carence demeure applicable** jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022
- la présentation du **passage sanitaire ne peut pas être exigée** pour l'accès aux **réunions d'information syndicale et aux stages syndicaux**

**Pour en savoir +** : [la FAQ de la DGCL](#)

## Futures instances médicales, l'UNSA veille aux intérêts des agent-es

Le projet de décret relatif aux nouveaux conseils médicaux a été soumis aux partenaires sociaux le 24 novembre 2021. L'objectif du gouvernement est de remplacer les comités médicaux et les commissions de réforme par une nouvelle instance unique afin de désengorger les instances médicales.

La pratique démontre que **les avis rendus, souvent sibyllins, conduisent à un avis défavorable aux agent-es**. Le rôle de ces instances est pourtant d'apporter un éclairage aux collectivités sur le sens des décisions à prendre.

**L'UNSA a donc déposé douze amendements, dont un nombre important a été pris en compte par le gouvernement**. Pour cela, et même si ce texte n'apporte pas toutes les améliorations nécessaires au bon fonctionnement des instances médicales, l'UNSA a rendu un avis favorable.

**Pour en savoir +** : [l'UNSA veille aux intérêts des agent-es](#)



## VOTRE ACTU NATIONALE



### L'UNSA continue d'exiger le dégel de la valeur du point d'indice

L'annonce de non-revalorisation du point d'indice est **une faute politique** alors que l'attente des agent-es du service public est forte et justifiée par la hausse sensible de l'inflation. L'UNSA Fonction Publique continuera sans relâche d'argumenter et de faire pression pour obtenir la revalorisation des traitements de tous les agent-es.

Pour en savoir + : [Déception !](#)



### Discrimination dans l'emploi : les jeunes surexposé-es ?

Une enquête menée de la Défenseure des droits révèle que **plus d'un-e jeune sur trois a vécu une situation de discrimination ou de harcèlement discriminatoire** dans le cadre de sa recherche d'emploi ou de sa carrière.

Ces discriminations résulteraient notamment de représentations sociales (préjugés, stéréotypes, normes stigmatisantes), de rapports de domination et d'inégalités collectives.

Ces jeunes sont **surexposé-es à trois situations** : être **sous-estimé-es** dans leurs compétences, être **mis-es sous pression** pour en faire toujours plus, **se voir confier des tâches inutiles et ingrates**.

L'UNSA, qui lutte contre toutes les discriminations, sera particulièrement attentive au suivi des préconisations de la Défenseure des droits dans les entreprises et la fonction publique.

Pour en savoir + : [Discrimination dans l'emploi : les jeunes surexposé-es ?](#)

## VOTRE MAGAZINE



### L'UNSA Mag de décembre 2021

Parmi les sujets abordés dans ce numéro :

- Primaire sociale de l'UNSA : vos revendications candidates - p.6
- Conférence sur les perspectives salariales dans la Fonction publique - p.22
- Lutte contre les violences faites aux femmes, l'UNSA mobilisée - p.23

[Je lis mon Mag](#)



### Le Canard des territoriaux de décembre 2021

- Un conte de Noël !
- Temps de travail dans la FPT
- Hausse du point d'indice ?

[Je lis mon Canard](#)